PROCÉDURE :

Évaluation des coordinations territoriales

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2019-2020**

VAGUE A

la composition du dossier

Le dossier d’auto-évaluation est composé du **rapport d’auto-évaluation** (maximum 60 pages) et de ses **annexes**, ainsi que du **document de présentation des axes stratégiques** de la coordination territoriale pour le contrat à venir.

Parmi les **annexes** (à identifier clairement et numéroter), les documents suivants sont demandés :

Texte du contrat de site en cours, et états d’avancement des indicateurs du contrat

Le cas échéant, le dossier projet I-Site/Idex, et, éventuellement, le dossier d’évaluation à 4 ans

Organigramme(s) de la coordination territoriale

Schéma directeur de la vie étudiante

Schéma directeur du numérique/SI

Comptes rendus des instances de gouvernance de la coordination territoriale pour la période évaluée

Moyens humains et financiers propres à la coordination territoriale

Le cas échéant, comptes financiers sur la période évaluée, accompagnés du rapport de présentation de l’agent comptable

Budget 2019, et lettre d’orientation budgétaire

Fiches synthétiques de description des établissements (membres ou associés) de la coordination territoriales non évalués par le Hcéres. Chaque fiche doit comprendre au moins les informations suivantes :

* Effectifs des étudiants en inscription principale dans des filières L, M, D.
* Effectifs des enseignants titulaires ayant l’établissement comme employeur principal (mentionner le nombre d’enseignants ayant une charge de recherche dans leur contrat de travail)
* Effectifs des personnels administratifs et techniques ayant l’établissement comme employeur principal.
* Texte présentant le positionnement et la participation de l’établissement dans la coordination territoriale.

DATES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :

Les dossiers sont à déposer au plus tard le 3 juin 2019.